

TARIFS DU SPANC

Délibération du Conseil Communautaire en date du 20 avril 2011

	2011
Diagnostic des assainissements existants (fin du diagnostic initial)	80 €
Diagnostic des assainissements dans le cas d'une vente	120 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien des assainissements existants	60 €
Contrôle de conception et de réalisation des assainissements neufs	120 €
Contrôle de conception/réalisation des assainissements devant être réhabilités si les travaux sont effectués dans les 12 mois suivant la mise en demeure.	0 €
Astreinte pour refus de contrôle (<i>article L1331-8 et L1331-11 du CSP</i>).	120 €
Astreinte pour refus de diagnostic (<i>article L1331-8 et L1331-11 du CSP</i>).	160 €

La redevance d'assainissement est perçue « service effectué ».